

LE PRESIDENT

MM. les Présidents de Fédération

C/17/031

Objet : démarrage de la surveillance des appelants pour la chasse au gibier d'eau

Monsieur le Président,

Lors de l'épisode d'Influenza aviaire de cet hiver, une dérogation a permis aux chasseurs de gibier d'eau de continuer à utiliser et transporter leurs appelants, sous certaines conditions, dont la mise en place d'un plan de surveillance et de contrôle de ces oiseaux après la saison de chasse.

Cette circulaire vise à vous informer des modalités de ce plan. Il sera mis en œuvre dans les semaines qui viennent. Comme vous pourrez le constater, ce plan semble proportionné au risque, sans aller vers une « usine à gaz ». De plus, l'Etat prend en charge l'ensemble des visites et analyses qu'il prévoit. La FNC prévoit la transmission au Ministère en charge de l'Agriculture de la liste des détenteurs d'appelants dans les départements concernés. Je vous demande de bien vouloir faire ce qui vous sera possible pour que les contrôles se passent dans de bonnes conditions.

D'autre part, la récurrence des épisodes d'influenza aviaire hautement pathogène doit nous encourager à améliorer la traçabilité et l'application des mesures de biosécurité par les détenteurs d'appelants pour la chasse au gibier d'eau. Cette amélioration est fondamentale pour notre activité. Il est aussi vivement recommandé aux fédérations concernées, de mettre à jour leur enregistrement des détenteurs d'appelants (élimination des détenteurs n'ayant plus d'oiseaux...), ainsi que la base de données adhoc développée par le service informatique FNC (circulaires C/17/026, C/16/073 et C/16/077). Il en va de la crédibilité de nos structures vis-à-vis de nos partenaires ruraux et de l'administration !

Enfin je tiens à vous informer que la déclaration de nouveaux cas s'est sensiblement ralentie ces derniers mois, mais depuis le 24 avril dernier, 23 nouveaux foyers en élevage supplémentaires ont été déclarés dans différents pays d'Europe. Enfin une autre souche virale H7N9, circule depuis plusieurs mois en Chine et provoque des cas humains sévères, voire de la mortalité. Il est fondamental que nous maintenions un niveau de vigilance élevé pour la détection de toute mortalité d'oiseaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

Willy SCHRAEN

